



**CONSEIL MUNICIPAL**

**JEUDI 09 JUILLET 2015**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Date  
de la convocation

03/07/2015

Nombre de  
conseillers

En exercice : 29  
Présents : 26  
Absents : 03  
Dont Procuration : 01

Vote à l'unanimité

Pour : 27  
Contre : 00  
Abstentions : 00

05

L'An Deux Mil Quinze, le jeudi 09 juillet, à dix huit heures (18H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 4<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 03 juillet 2015.

**PRÉSENTS** : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1<sup>er</sup> Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2<sup>ème</sup> Adjointe) – M. RENIER Renaud, (3<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme MARCIN PLANTIER Dany (4<sup>ème</sup> Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6<sup>ème</sup> Adjointe) - M. RENIER Philippe (7<sup>ème</sup> Adjoint) – - Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8<sup>ème</sup> Adjointe) - M. BARTHEL Léonard - M. JERSIER Claude - M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane - Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. EDAU François - Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal - M. LIBER Jean-Luc - M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(26)

**REPRÉSENTÉS** : M. FRANCISQUE Jean-Louis (ayant donné procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE).....(1)

**ABSENTS** : Mme SAINTE-LUCE Ninette - M. NOEL Jean-Philippe.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris au sein du conseil, Madame Dany MARCIN PLANTIER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2015  
DU SERVICE DE L'EAU DE LA REGIE DES EAUX**

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget Primitif du Service de l'Eau pour l'exercice 2015 adopté par délibération du Conseil Municipal du 22 avril 2015 ;
- Vu le projet de Décision Modificative budgétaire n°1 présenté par Madame le Maire pour le Service de l'Eau de Trois-Rivières et qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	DEPENSES		RECETTES		
	Propositions nouvelles	Vote		Propositions nouvelles	Vote
Chap.23 Immobilisations en cours			Chap. 13 Subventions d'investissement reçues		
2313: Construction	3 935 500 €	3 935 500 €	13111 : Agence de l'eau	420 000 €	420 000 €
			13118 : Autres	2 728 400 €	2 728 400 €
			Chap. 16 Emprunts et dettes assimilés		
			1641 : Emprunts auprès des établissements de crédit	787 100 €	787 100 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 935 500 €</b>	<b>3 935 500€</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>3 935 500 €</b>	<b>3 935 500€</b>

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE  
COURRIER  
ARRIVE  
LE : 11 AOÛT 2015  
Loi 82.213 du 2 3 82

- **Considérant** la nécessité de procéder aux ajustements et inscriptions de nouveaux crédits au Budget comme figurant dans le tableau ci-avant;

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**

*A l'unanimité,*

### DÉCIDE

**Article 1 :**

**D'adopter** la Décision Modificative n°1 du Budget de l'exercice 2015 du Service de l'Eau de Trois-Rivières.

**Article 2 :**

**D'autoriser** Madame le Maire à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir, en cas de besoin de nouveaux articles.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.*

*Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.*

Certifié exécutoire, compte tenu de  
La transmission en Préfecture le

11 AOUT 2015

La publication et/ou la notification  
le

11 AOUT 2015

